

Date de convocation :	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE	RECETTES 24 SEP. 2025
	COMMUNE DE DUNIERES	D'ORDONNANCE
05/09/2025	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à H DREVET), Cédric BROUSSARD (pouvoir à E MOUNIER), Christophe MOULIN (pouvoir à P DURIEUX), Fanny MOURIER (pouvoir à I MEYNET), NOUVET Jean Pierre (Pouvoir à JP GRANGE) (5).

Absents : Colette MORIN, Thierry SABOT (2).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Programme voirie 2025 : choix de l'entreprise.

DCM 20250909-4

Monsieur Le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 24 juillet 2025 pour une remise des offres le 27 août 2025 à 12h dans le cadre du programme voirie 2025.

Il informe que les secteurs concernés sont :

- Impasse de Rochefoy
- Rue du cimetière
- Chemin du Compty
- Impasse des Lagers
- Le Badinin
- Au dessus du Mazet entre la Chabannat et la Villette

Consultation à laquelle 4 entreprises ont candidaté.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 60 % / Valeur technique 40 %.

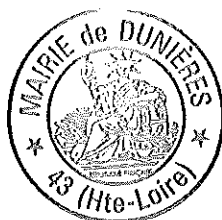
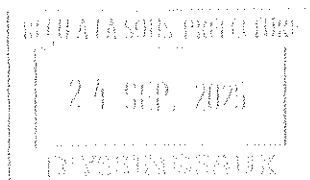
L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire :

Entreprises	Offre HT à l'ouverture	Offre HT après vérification	Note prix /60	Note technique /40	Note totale /100	Classement
Estimation SICC VRD	196 479,50 €					
MOULIN	169 063,75 €	169 063,75 €	60,00	35	95,00	1
EIFFAGE	188 076,30 €	188 076,30 €				
BORNE	188 935,00 €	188 935,00 €				
EUROVIA	209 450,95 €	209 450,95 €				

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché l'entreprise MOULIN pour un montant de 169 063.75 € HT (tranche ferme : 163 708.75 € + option (accotements) : 5 355 € HT) soit 202 876.50 € TTC ;
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON